

ELECTION DE LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

Assemblée électorale du 03 juillet 2024

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre, notamment leur article 6 ;

Vu l'appel à candidatures lancé lors de l'assemblée électorale du conseil d'administration le 16 mai 2024, et publié sur le site de l'Université Paris Nanterre ;

Vu les candidatures déposées par Madame BELLINI Béatrice et Madame ROLLAND - DIAMOND Caroline ;

Vu le procès-verbal du bureau de l'assemblée électorale du conseil d'administration du 28 juin 2024 ;

Vu le scrutin organisé au cours de l'assemblée électorale du conseil d'administration du 03 juillet 2024 réunie en vue de procéder à l'élection de la Présidente de l'Université ;

Considérant que la Présidente de l'Université est élue pour 4 ans à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration parmi les personnels enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité ;

Considérant que Madame BELLINI Béatrice et Madame ROLLAND-DIAMOND Caroline ont déposé leurs candidatures à l'élection à la présidence de l'université ; que leurs candidatures ont été déclarées recevables par le bureau de l'assemblée électorale du conseil d'administration du 28 juin 2024 ;

Considérant que l'assemblée électorale du conseil d'administration s'est réunie le 03 juillet 2024 afin de procéder à l'élection de la présidente de l'Université ; que les résultats des scrutins ont été les suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 36

1^{er} tour de scrutin : majorité absolue des 36 membres (soit 19 voix)

Considérant qu'un premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 35 votants

Nombre de voix pour Madame BELLINI Béatrice : 4

Nombre de voix pour Madame ROLLAND - DIAMOND Caroline : 26

Abstentions : 4

Nul : 1

Considérant que la candidature de Madame Caroline ROLLAND - DIAMOND a obtenu la majorité absolue des membres en exercice ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Article 1 :

Madame Caroline ROLLAND - DIAMOND est élue Présidente de l'Université Paris Nanterre.

Son mandat de quatre (4) ans prend effet au 03 juillet 2024.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services, les Directrices et Directeurs Généraux des Services Adjointes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet de l'université.

Fait à Nanterre, le 03 juillet 2024

Le président de séance

Pascal VALLET

